

# MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le treize décembre deux mil onze, à 20 heures 40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Varnier adjoints, Mme Dartril, M. Lanel, M. Defline, M. Faragout

POUVOIR : M. Lecocq à M. Leclerc

EXCUSEE : Mme Sement,

ABSENTS : Mme Guillotte, Mme Leclerc, M. Bourguignon,

M. Defline a été nommé secrétaire de séance.

### 1. Approbation du compte rendu du 25 novembre 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2. Baux ruraux : attribution des terres communales (succession Deschepper)

#### \* Bail rural de 9 ans :

Le conseil municipal,

Considérant la reprise de l'exploitation DESCHEPPER par M. Pierre LE PICARD, jeune agriculteur,

Considérant l'attestation de Mme Deschepper épouse Boulet Catherine libérant au 31 décembre 2011 les terres louées à baux à Mme Deschepper Denise et à M. Deschepper Joël, au profit de M. Pierre LE PICARD

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de régulariser par un nouveau bail de 9 ans et d'attribuer la location des parcelles précédemment louées à bail à Madame DESCHEPPER Denise et à Monsieur DESCHEPPER Joël, au profit de M. Pierre LE PICARD, repreneur de l'exploitation Deschepper, les parcelles ci-dessous, selon le loyer annuel fixé comme suit :

Parcelles	Surface	Liendit	Catégorie	loyer selon fermage au 01/10/2011
ZC 32 lot n°5	4ha01a00ca	Les Communes Nord	1	655,15 €
B n°97	3ha97a80ca	Les Communes	2	533,21 €
ZB n°6 lot n°3	4ha40a70ca	Les Communes Sud	3	416,11 €
ZC n°19	54a52ca	Les Communes Nord	1	89,07 €
ZC 32 lot 2	2ha56a67ca	Les Communes Nord	1	419,35 €
ZB N°6 lot 4	8ha 53a 00ca	Les Communes Sud	3	94,42 €
ZB n°6 lot 1	4ha 89a 50ca	Les Communes Sud	3	462,19 €
ZC n°32 lot 3	3ha 09a 00ca	Les Communes Nord	1	504,84 €
ZB n°2	1ha 32a 90ca	Les Communes Sud	1	217,13 €
ZC n°4 lot 13	50a60ca	Les Communes Nord	2	67,82 €
ZB n°60	1ha08a41ca	Les Communes Sud	3	145,31 €
ZB n°6 lot n°2	4ha40a70ca	Les Communes Sud	3	590,71 €
ZC n°4 lot n°8	2ha71a40ca	Les Communes Nord	2	256,26 €
	<b>42ha06a20ca</b>			<b>4 451,57 €</b>

Le preneur devra épandre les boues de la station d'épuration sur ces parcelles, par révision du plan d'épandage des boues.

Un état des lieux sera établi pour l'ensemble des parcelles louées (à frais commun).

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents administratifs chez Maître Plaskowski, notaire à St Germer de Fly.

M. Leclerc demande que soit précisé outre la clause pour l'épandage des boues, une clause permettant à la commune de récupérer la ou les parcelles qui pourraient être urbanisées par le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration.

Les terres agricoles ayant en l'état actuel vocation à être exploitées, les renseignements seront pris auprès du notaire afin de connaître la légalité sur cette clause qui sera intégrée au bail si tel était le cas.

**\* Convention précaire :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à présenter et signer une convention précaire avec M. Pierre LEPICARD pour la parcelle ZB 59 d'une superficie de 29a84ca, coût du fermage 48.75 € (cours au 01/10/11)

**3. Terrains à bâtir**

Le conseil municipal valide par 6 voix pour, 1 contre (M. Leclerc), 1 Abstention (M. Lecocq) le plan de division établi par le cabinet Berbenni géomètre.

Le terrain à bâtir situé chemin rural n°3 dit des F orquevais, issu de la parcelle ZC 32, pour une surface de 14a86ca (dont 3a14ca non constructibles) sera estimé puis soumis à la commission des finances et au conseil municipal pour mise en vente future.

**4. Garderie périscolaire**

Le récépissé de déclaration de l'accueil périscolaire a été reçu. La visite des services de la PMI est programmée le 14 décembre 2011.

L'ouverture de la garderie est prévue courant janvier 2012.

***Personnel encadrant :***

Le conseil municipal décide de créer un poste d'agent social de 2<sup>e</sup> classe et un poste d'adjoint territoriale d'animation à compter du 01 janvier 2012 pour un temps d'emploi de 28h hebdomadaire en période scolaire, qui sera annualisé pour la période du contrat.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats de travail de janvier à la fin d'année scolaires 2012. Un bilan de la garderie sera fait en fin d'année scolaire permettant le renouvellement des contrats.

***ATSEM :***

L'annualisation du temps de travail de l'ATSEM en poste à la maternelle sera revue compte tenu de temps de ménage le soir en période scolaire qui ne lui sera plus affecté.

L'avis de la commission technique paritaire est nécessaire.

**5. Sécurisation D 915**

Par délibération du 12 juillet 2011, le conseil municipal avait confié l'étude de sécurisation de la traversée du village (trottoirs et stationnement) au CAUE, cette étude terminée l'ADTO a été mandaté pour chiffrer le cout des aménagements proposés.

Les travaux d'aménagements sécuritaires (sente piétonne ; stationnement ; aménagement sécuritaire entrée nord et sud du village, parvis mairie, devant l'école, feux tricolores carrefour mairie ; radar pédagogique...) s'élèveraient à 1 075 000 € ht .

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de mieux réaliser le projet, il convient de le découper en plusieurs phases.

Ce phasage pourrait être le suivant :

- 1 <sup>ère</sup> phase	Rue de Paris aux alentours de l'école	274.000,00 € HT
- 2 <sup>ème</sup> phase	Rue de Dieppe, aménagement sécuritaire et enfouissement de réseaux	224 500,00 € HT
- 3 <sup>ème</sup> phase	Rue de Dieppe, sente piétonne et zone de stationnement	418 500,00 € HT
- 4 <sup>ème</sup> phase	Rue de Dieppe, aménagement du parvis de la Mairie et du parking	158 000,00 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- approuve la contexture du projet
- approuve le phasage proposé
- autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

### 7. Question supplémentaire

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter une question supplémentaire à l'ordre du jour

- Prime exceptionnelle

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une prime spéciale de 200 € brute à M. Beuvarde Pascal assumant seul les tâches du service technique pendant trois semaines.

### 8. Questions diverses

- **Renforcement basse tension : Les landes**

Les travaux de renforcement du réseau basse tension aérien au hameau les Landes démarreront le 14 décembre 2011. Une note d'information relative à la circulation et au stationnement a été adressée au riverain.

- **Financement des travaux**

Compte tenu des rigueurs financières nationales, contact à d'ores et déjà été pris avec la caisse des dépôts pour étude des financements de l'assainissement. Les enveloppes mises à disposition des collectivités étant limitées.

- **Plan Local d'Urbanisme**

La 3<sup>e</sup> réunion de diagnostic relative à l'étude de la dynamique urbaine, l'examen des statistiques communales (démographie, logements,...), et la présentation des contraintes et servitudes d'utilité publique concernant le territoire communal a eu lieu le 13 décembre 2011.

***La séance est levée à 22h10***

Le Maire,

Jacky LEBORGNE